

Annexe 8 – Incidences et mesures

Pour rappel, le site projeté est une messagerie destinée à une activité de tri et d'acheminement de colis en flux rapides, à l'échelle nationale et internationale, avec engagement de délais courts. L'exploitation porte sur le transport de colis d'un poids inférieur à 30 kg et de documents, standards ou hors gabarit.

La présente annexe a pour objectif de présenter de manière plus détaillée les incidences principales du site et les mesures mises en œuvre pour le projet sur les sujets à enjeux qui sont les suivants :

- Air
- Bruit
- Trafic
- Rejets aqueux
- Déchets
- Faune/flore

1 INCIDENCES SUR L'AIR

1.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES

La principale source de rejets atmosphériques sera liée :

- aux gaz d'échappement des poids lourds et véhicules légers circulant sur le site.

Les activités exercées dans le bâtiment ne seront pas à l'origine de dégagement de fumées ni de poussières ou d'odeurs.

Les rejets se résument donc à des gaz de combustion contenant du gaz carbonique, de la vapeur d'eau et des oxydes d'azote.

1.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

- Gaz d'échappement

Afin de réduire les rejets atmosphériques liés aux poids-lourds, les mesures suivantes seront prises :

- les camions seront à l'arrêt pendant les périodes de chargement / déchargement,
- la vitesse de circulation sera réduite et limitée sur le site,
- les rotations des poids lourds seront, autant que possible, optimisées,
- mise en place de 30 bornes VL, VUL et PL prévues sur le site pour encourager le passage à l'électrique.

2 INCIDENCES EN TERMES DE BRUIT

2.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES

- Sources de bruit dans l'environnement

Sur ce site, les sources de bruit identifiées sont associées à la circulation automobile des axes voisins (route nationale 147, autoroute A10, LGV Paris-Bordeaux) et aux activités voisines (zone artisanale et commerciale, karting).

- Sources de bruit en fonctionnement

Seuls la circulation des camions et les groupes froids seront à l'extérieur. Toutes les autres activités de messagerie se feront à l'intérieur du bâtiment.

Les sources sonores dues à l'activité seront essentiellement liées aux allers et venues des camions de livraisons.

Nota : Le site ne fait pas usage d'équipements bruyants de type sirènes, mégaphones... à l'exception des alertes de sécurité (alarme incendie, anti-intrusion...).

2.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

L'impact acoustique du site sera réduit en raison :

- de la vitesse de circulation réduite des camions sur le site,
- de l'absence de sirènes périodiques,
- de l'arrêt des moteurs durant les opérations de chargement / déchargement,
- du capotage acoustique des groupes froids.

Des mesures seront réalisées à la livraison du bâtiment afin de vérifier le bon respect des valeurs limites. A noter également la faible sensibilité de l'environnement (absence de logement et ERP sensible à proximité du site).

3 INCIDENCES SUR LE TRAFIC

3.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES

L'approvisionnement et l'expédition des marchandises se feront par voie routière.

Type de véhicules	Rotation – Trafic maximal
Véhicules légers (personnel et visiteurs)	200 / jour
Camions/poids-lourds (réceptions/expéditions)	300 / jour
TOTAL	500 / jour

La situation du projet à proximité de l'A10 et de la N147 est idéale pour desservir le site sans traverser de zone d'habitations.

3.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

➤ Voies internes

Le site disposera d'un accès situé au Sud. Une fois dans l'enceinte de la messagerie, les Poids Lourds seront dirigés vers les quais de l'établissement. Des voies d'attente PL sont prévues à l'entrée du site. Ces dispositions permettront de ne pas gêner la circulation sur le site ou sur les voies publiques.

Les quais seront aménagés de façon à permettre la manœuvre aisée des poids lourds.

➤ Consignes de circulation

Des consignes seront établies et communiquées aux chauffeurs et aux personnels du site. Ces consignes seront inscrites à l'entrée du site.

➤ Desserte locale sur les voies de circulation

Depuis Bordeaux ou Paris, le projet est accessible via l'autoroute A10, au niveau de la sortie 29 « Poitiers Nord » puis la N147.

4 INCIDENCES SUR LES REJETS AQUEUX

4.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES

Les rejets aqueux du site sont liés :

- Aux eaux sanitaires destinées à la consommation humaine et à l'alimentation des sanitaires, à hauteur de 260 personnes présentes au maximum sur site ;
- Aux eaux pluviales de toiture et de voirie.

4.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

➤ Eaux sanitaires

Pour la gestion des eaux sanitaires, le site sera raccordé au réseau d'assainissement public.

➤ Eaux pluviales

Le projet intègre, dès sa conception, les prescriptions de la ZAC relatives à la gestion des eaux pluviales.

Des bassins d'infiltration de faibles profondeurs sont prévus sur le terrain afin de récupérer les eaux de pluie avec mise en œuvre en fond de plantes et de végétaux permettant la phytoépuration des effluents :

- Un bassin d'environ 2 500 m² au Nord-Est du terrain, de profondeur environ 1 m, récupérera les eaux de pluie et des voiries PL,
- Deux noues installées au Sud du terrain, de profondeur 50 cm environ, récupéreront les eaux provenant notamment des voiries du parking VL.

Ces bassins et noues seront paysagés et plantés de végétation de milieux humides afin de s'intégrer à la ZAC et afin de créer des zones de biodiversité.

Les bassins seront dimensionnés sur la base d'une occurrence trentennale.

Au-delà de l'occurrence de 30 ans, une surverse permettra de diriger les eaux vers les bassins de la ZAC.

5 INCIDENCES SUR LES DECHETS

5.1 DESCRIPTION ET INCIDENCES

Les déchets générés par les activités du site seront principalement des déchets non dangereux de type :

- Papiers ;
- Cartons (emballages) ;
- Plastiques (emballages, films ; sacs, sachets...) ;
- Bois (palox, palettes...) ;
- Déchets de maintenance (métaux...).

5.2 MESURES PREVUES POUR EVITER, REDUIRE OU COMPENSER LES EFFETS NEGATIFS NOTABLES DU PROJET

Afin de limiter les incidences du projet sur l'environnement, les déchets produits lors de l'exploitation feront l'objet d'un tri à la source selon leur nature (déchets non dangereux, déchets recyclables...). Ils seront stockés dans des contenants adaptés, sur des zones dédiées permettant de prévenir tout risque de dispersion ou de pollution. L'évacuation des déchets sera réalisée par des filières autorisées conformément à la réglementation en vigueur. Un registre de suivi des déchets sera tenu à jour afin d'assurer leur traçabilité. Ces mesures permettent de favoriser la valorisation des déchets, de limiter les quantités éliminées et de réduire les risques d'atteinte à l'environnement.

A noter également que le bâtiment sera certifié BREEAM niveau Excellent.

6 INCIDENCES SUR LA FAUNE ET LA FLORE

Le projet est implanté dans une ZAC existante, au sein d'un environnement déjà fortement aménagé. Les inventaires faune-flore réalisés n'ont pas mis en évidence d'enjeux écologiques incompatibles avec le projet. Les coulées vertes et les principaux espaces végétalisés sont préservés, permettant le maintien des continuités écologiques locales. Dans ces conditions, le projet n'est pas susceptible d'engendrer des perturbations significatives de la biodiversité.

De plus, le projet est situé en secteur C de la ZAC. La zone de compensation du secteur C est située au nord du karting (cf. figures ci-dessous). Le projet n'aura pas d'impact sur cette zone de compensation.

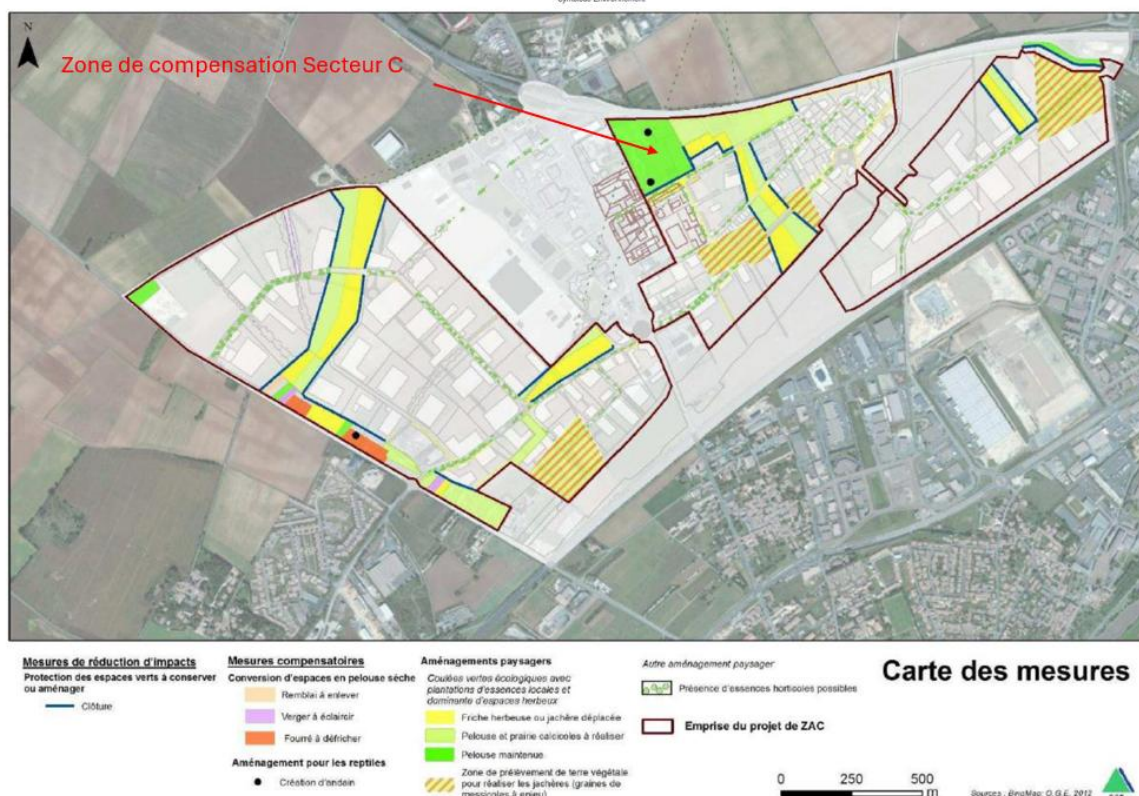


Fig. 14 Carte des mesures définies par l'étude d'impacts de 2012

Actualisation de l'inventaire faune-flore sur l'ensemble du périmètre de la ZAC hors parcelles cédées ou sous compromis -Poitiers- Migné-Auxances (86) - Novembre 2021

60

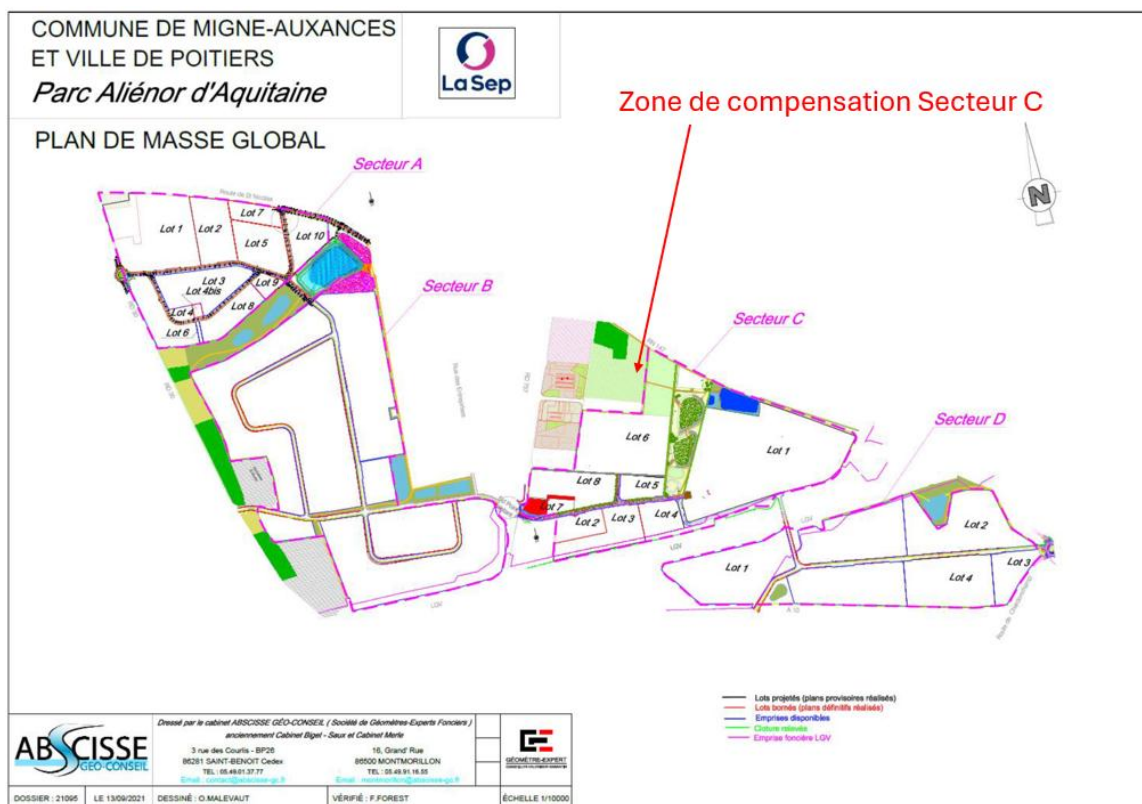


Fig. 11 Plan masse du projet (2021)

Actualisation de l'inventaire faune-flore sur l'ensemble du périmètre de la ZAC hors parcelles cédées ou sous compromis -Poitiers- Migné-Auxances (86) - Novembre 2021

54

Nota : Sur cette dernière figure, le projet correspond à la localisation de lot 6.